

Association Espace Form le Chambon sur Lignon

Article I. Objet

Le présent règlement a pour but de conserver l'installation visée en bon état en permettant son utilisation par l'ensemble des usagers autorisés dans les meilleures conditions possibles.

Il vise également au maintien de la sécurité et le bon ordre à l'intérieur de ce lieu.

Toute personne entrant dans l'enceinte de cet établissement accepte de se conformer à ce règlement intérieur ainsi qu'à l'ensemble des règles qu'il propose.

L'association Espace Form du Chambon sur Lignon est joignable à l'adresse espaceformlechambonsurlignon@gmail.com

Article II. Description de l'établissement

La salle de sport propose la pratique de la musculation, fitness, remise en forme...

L'équipement à disposition des pratiquants est conforme à la règlementation en vigueur.

Article III. Accès

<u>Inscription</u>

Est membre de l'association et aura accès à la salle de fitness toute personne adhérant aux objectifs et aux règles de l'association. Une personne devient membre de l'association dès :

- O Le paiement de la cotisation annuelle (perçu intégralement le jour de l'inscription),
- O La prise de connaissance et la signature du règlement intérieur,
- O La fourniture d'un certificat médical daté de moins de 3 mois à la date d'inscription et ayant la mention : Aptitude à la pratique de la musculation et du cardio training,
- O La production d'un justificatif de domicile,
- O La preuve de la possession d'un Pass Sanitaire.

Une personne ne sera pas considérée comme faisant partie de l'association si l'une de ces 5 conditions n'est pas remplie.



Association Espace Form le Chambon sur Lignon

Conditions d'accès

- La salle peut être privatisée par des équipes sportives professionnelles ou semiprofessionnelles durant l'année. Dans ce cas-là, les horaires seront modifiés et les adhérents en seront notifiés
- Pour le moment, l'accès à la salle dépend de la disponibilité des membres du bureau.
 (Les horaires seront notifiés via les réseaux sociaux).
- L'accès à la salle se fera à l'aide d'une application mobile permettant de déverrouiller la porte d'accès. Dès son installation, les adhérents seront tenus au courant des nouvelles conditions d'utilisation.
- L'accès à l'établissement sportif est réservé à chaque adhérent de l'association Espace Form du Chambon sur Lignon.
- Par mesure de sécurité, l'accès à la salle de musculation est interdit aux mineurs.

Article IV. Tenue et comportement

Le respect des lieux, le maintien en état des équipements et installations ainsi que la propreté de la salle est à l'affaire de tous.

Il est formellement interdit :

- D'accéder à la salle de sport avec des chaussures à semelles marquantes ou ayant servi à l'extérieur. Favoriser donc une paire de baskets réservée exclusivement à la pratique des activités de salle.
- De s'entrainer torse nu ou pieds nus dans l'établissement.

Une tenue de sport correct est exigée.



Association Espace Form le Chambon sur Lignon

Tout pratiquant s'engage à adopter une attitude et un langage corrects à l'égard de tous et à établir des relations basées sur le respect d'autrui.

Article V. Matériels

Le respect du matériel et des installations mis à disposition dans la salle de sport est obligatoire.

Tout appareil doit être essuyé et/ou nettoyé par son utilisateur de façon à permettre l'usage normal par celui qui lui succède.

Utilisation du matériel

- Utilisation d'une serviette de toilette pour se servir des équipements.
- Les appareils doivent être utilisés avec soin et ne pas être surchargés.
- Les poids, sangles ou haltères doivent être soigneusement rangées après utilisation.
- Les barres des appareils doivent être déchargées après utilisation et rangées.
- Tous les appareils doivent être remis en position d'arrêt.
- Il convient de mentionner tout problème lié à un appareil d'entrainement.
- L'emprunt de matériel est strictement interdit

Article VI. Discipline

Il est formellement interdit:

- D'entrer par une autre porte que celle dédiée à l'entrée de la salle de sport.
- De fumer dans l'enceinte de l'établissement et d'y introduire des boissons alcoolisées.
- D'abandonner au sol des papiers, emballages et détruits divers.
- De faire entrer des animaux dans l'établissement.

Les salissures, détériorations et dégradations sont à la charge de leur auteur.

Dans le but de limiter les vols et autres dommages aux biens locaux et personnes, veuillez ne laisser aucuns objets personnels sans surveillance. L'association Espace Form du Chambon sur Lignon ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de vol ou de dégradation des biens personnels.



Association Espace Form le Chambon sur Lignon

Article VII. Vidéo surveillance

Etablissement sous vidéo surveillance.

RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

- ✓ La protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel est un droit fondamental.
- ✓ Le règlement européen définit le principe de « protection des données dès la conception » qui impose aux organisations de prendre en compte des exigences relatives à la protection des données personnelles dès la conception des produits, services et systèmes exploitant des données à caractère personnel.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance, accepté et signé, les consignes de sécurité et de comportement du règlement intérieur cidessus, dont un exemplaire lui est remis ce jour.

Fait à Le		
	Signatur	_